

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Restriction et interruption de la circulation
ROUTE DEPARTEMENTALE D942
au territoire des communes de LEULINGHEM, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SETQUES et
WISQUES
TRAVAUX
réfection de la couche de roulement
Section hors agglomération
entre les 21 août 2023 et 10 octobre 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'avis de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,

Considérant le déroulement de travaux de réfection de la couche de roulement, sur la route départementale D942, au territoire des communes de Saint-Martin-lez-Tatinghem, Leulinghem, Setques, Wisques, du PR 11+840 au PR 16+300 (section hors agglomération),

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents, la réalisation des travaux va nécessiter la prescription de mesures de réglementation de la circulation du 21 août 2023 au 10 octobre 2023,

Considérant les avis de Madame et Messieurs les Maires de Setques, Esquerdes, Hallines, Wizernes, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Leulinghem, Wisques, Zudausques,

Considérant l'information préalable faite à Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Omer et à Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres-Fauquembergues,

******* ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée temporairement sur la route départementale D942 du PR 11+840 au PR 16+700, hors agglomération, au territoire des communes de Leulinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Setques et Wisques, entre les 21 août 2023 et 10 octobre 2023, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Cette réglementation consistera en :

- **du PR 11+840 au PR 16+300**

. **du 21 août 2023 au 27 août 2023 :**

a) neutralisation des voies rapide et lente, en sens "plus" (Saint-Martin-lez-Tatinghem vers Boulogne-sur-Mer), entre les giratoires D206/942 et 208/942 et entre les giratoires D208/942 et D942/aire de co-voiturage ;

b) basculement de la circulation sur les voies opposées, assorti des mesures de :

* limitation de la vitesse à 70 km/h,

* interdiction de dépasser ou de s'arrêter.

. **du 28 août 2023 au 1er septembre 2023 :**

a) neutralisation des voies rapide et lente, en sens "moins" (Boulogne-sur-Mer vers Saint-Martin-lez-Tatinghem), entre lesdits giratoires ;

b) basculement de la circulation sur les voies opposées, assorti des mesures de :

* limitation de la vitesse à 70 km/h,

* interdiction de dépasser ou de s'arrêter.

Ce dispositif sera appliqué jour et nuit.

- **du PR 16+300 au PR 16+700 :**

3 nuits entre les 18 septembre 2023 et le 10 octobre 2023, de 19 h 00 à 7 h 00

* fermeture de la section courante entre le giratoire A26/D942/D342/RN42 et le giratoire D942/ZA du Littoral ;

* fermeture du giratoire D942/ZA du Littoral ;

* mise en place d'une déviation par les RD 342, 211, 928, 942, au territoire des communes de Setques, Esquerdes, Hallines, Wizernes, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem.

- **PR 14+460 :** fermeture du giratoire "Fraikin" D942/208,

3 nuits entre les 20 septembre 2023 et 10 octobre 2023, de 19 h 00 à 7 h 00

. mise en place de déviations comme suit :

- pour les usagers de la RD 942 : par les RD 342, 211, 928 et 942, au territoire des communes de Setques, Esquerdes, Hallines, Wizernes, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem ;

- pour les usagers de la RD 208 (côté Leulinghem) : par les RD 212E2 et 206, au territoire des communes de Leulinghem, Zudausques, Saint-Martin-lez-Tatinghem ;

- pour les usagers de la RD 208 (côté Saint-Martin-lez-Tatinghem) : par la RD 208 et la voie communale "route de Boulogne" (ex RD 208E2), au territoire de la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

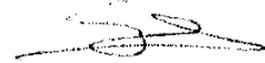
ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice générale des services du Département,
- Monsieur le Directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois,
- Monsieur le Responsable de l'entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres,

Le 18 août 2023



Signé électroniquement par
Nadege SAINT-GEORGES-DOUTRIAUX
ORDONNATEUR

FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT sur ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX *Laubighon, Wisques,*
 Commune(s) de: *St. Austin les Tatinghem* HORS / EN agglomération
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RD n°: *942* du P.R.: *M. + 840* au P.R.: *16 + 300* SENS : + (*)
 RD n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 VC n° ,dite: (*)

2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du *21 / 08 / 2023* au *27 / 08 / 2023* Inklus.
 Horaire des Travaux de : JOUR NUIT de : h à : h *Jour et Nuit*

Maître d'œuvre : *Conseil Départemental 62*
 Entreprise(s): *Eiffage*

Type de travaux,(succinct):

..... *Refecton de la couche de roulement entre les giratoires*
 *RD 206 / RD 942 et RD 208 / 942 puis RD 208 / 942 à*
 *RD 942 / Ane (ovaturage)*

2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 (*) - Commune de :

3 - CONTRAINTE de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA (2 sens cumulés), de la voie concernée: *18700* véh./jour.
 Commissariat de Police de *St. Omer* Gendarmerie
 de *Lumbres* (*)

- Circulation Alternée
par piquets K 10 par feux tricolores(*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé(*)
Vu l'avis favorable du C.G. Le / /
- Autre : *Basculement de circulation* (*)

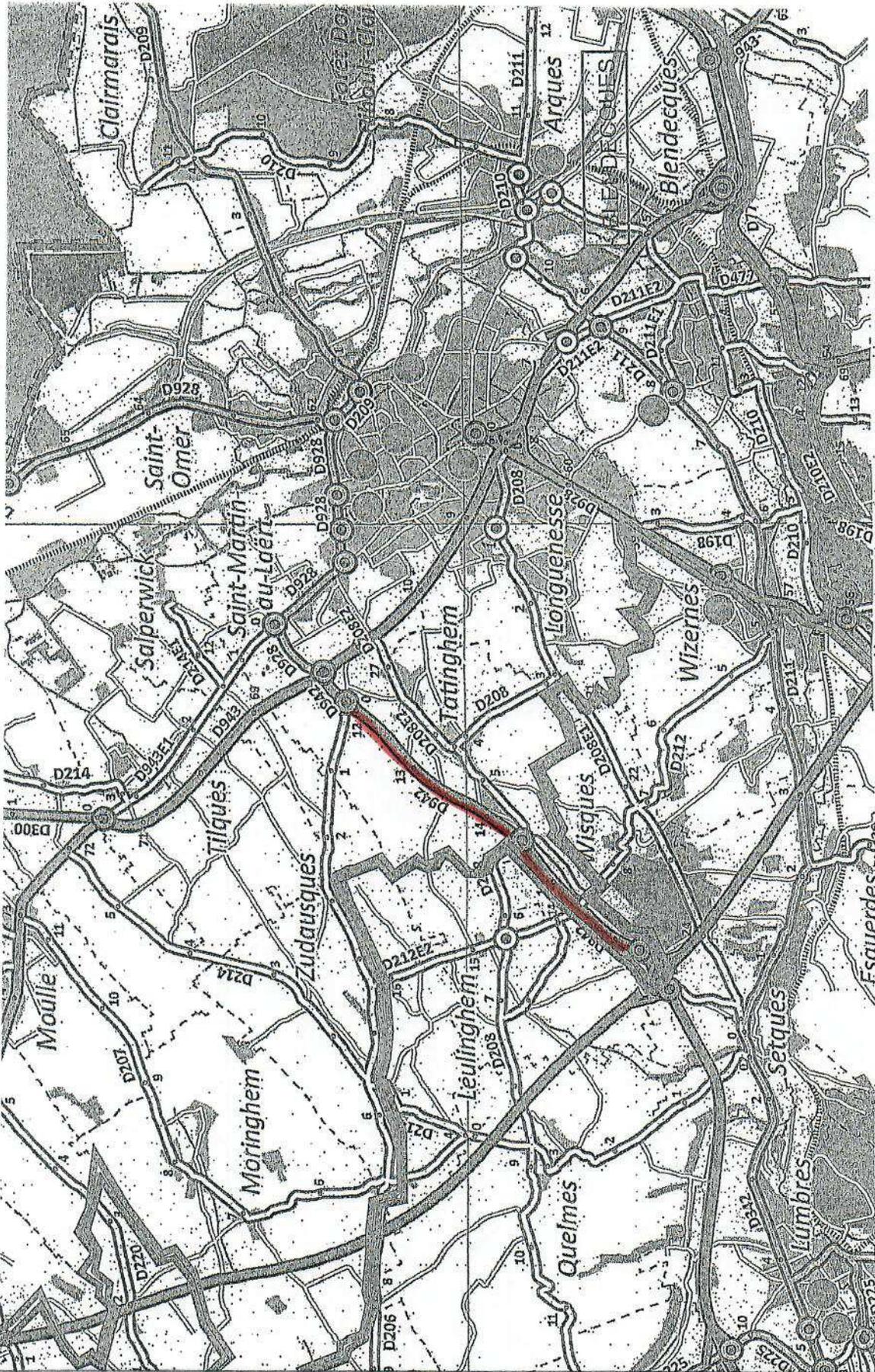
4 - SIGNALISATION du chantier

Restriction de circulation
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :

 Fournie par : Mise en Place par :

Interruption de circulation
Signalisation et itinéraire de déviation
 (joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)
 Fournie par : *Eiffage* Mise en Place par : *Eiffage*

(*)Rayer les mentions inutiles



RD 942 - AR M+840 à 16+300 - Sans St Omer / Barbeyne.

Réfection de la couche de roulement entre les guérites

RD 206 / RD 942 et RD 28 / RD 942 puis RD 208 / RD 942 et RD 942 / avec
Coûtage

basiquement de circulation.

FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT sur ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Leulinghem, Wisques, St Martin les Tattinghem HORS / EN agglomération

RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS: (*)

RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS: (*)

RD n°: 942 du P.R.: 11 + 840 au P.R.: 16 + 300 SENS: - (*) (Lebus → St Omer)

RD n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS: (*)

VC n° dite: (*)

2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 28 / 08 / 2023 au 01 / 09 / 2023 Inklus..

Horaire des Travaux de : JOUR NUIT de h. à h. Jour et Nuit

Maître d'œuvre : Conseil Départemental 62

Entreprise(s): Eiffage

Type de travaux, (succinct):

Refection de la couche de surface entre les giratoires RD206/RD542 et RD208/RD342 puis RD208/342 à RD542 / Ave Watway

2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 : (*) - Commune de: (*)

3 - CONTRAINTES de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA (2 sens cumulés), de la voie concernée: 18700 véh./jour.

Commissariat de Police de St Omer Gendarmerie de Lebus (*)

- Circulation Alternée par piquets K 10 par feux tricolores(*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé(*) Vu l'avis favorable du C.G. Le / /
- Autre : Basulement de circulation (*)

4 - SIGNALISATION du chantier

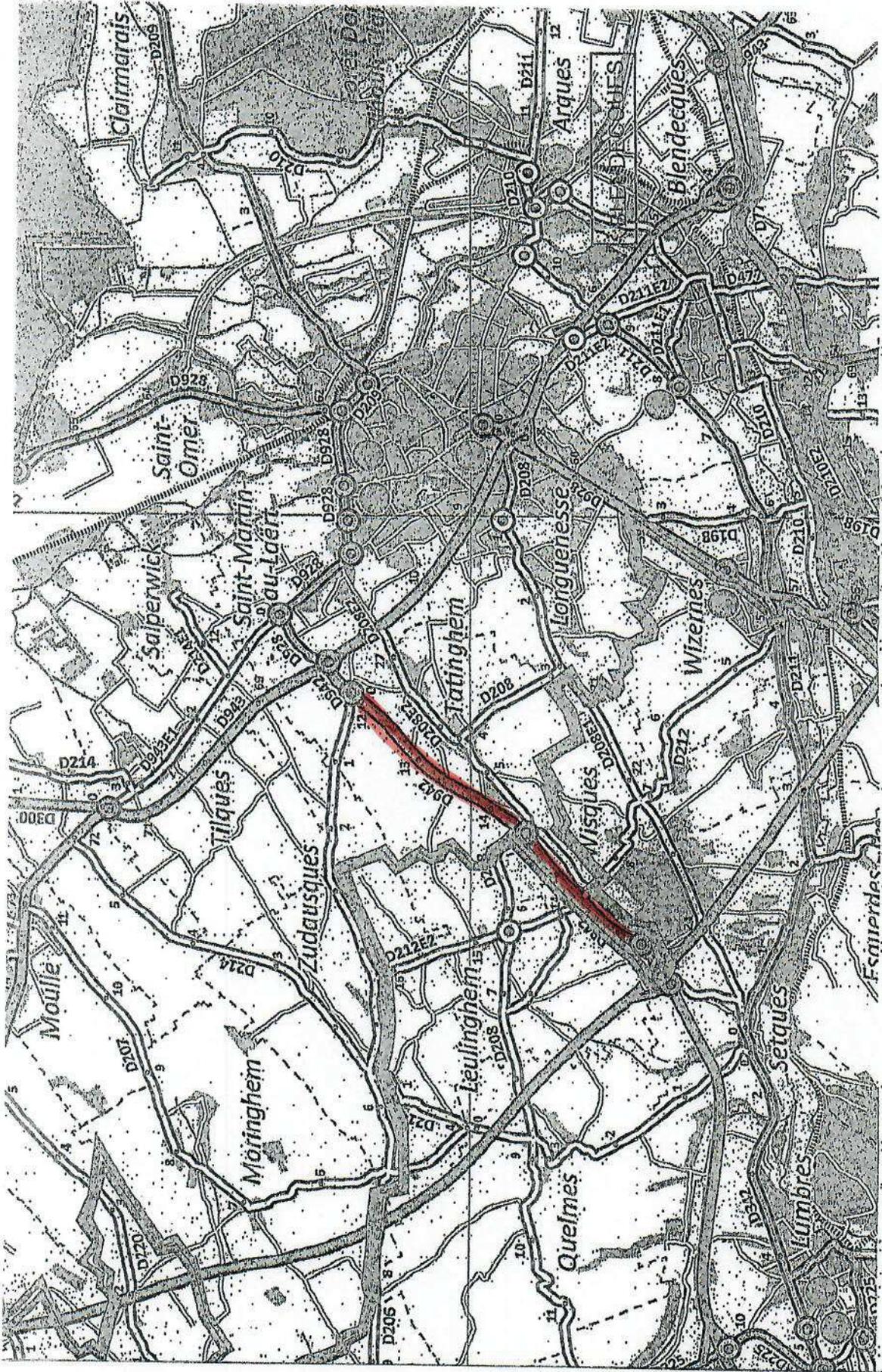
Restriction de circulation
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) : Basulement circulation

Fournie par : Mise en Place par :

Interruption de circulation
Signalisation et itinéraire de déviation
(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RNRD/VC)

Fournie par : Eiffage Mise en Place par : Eiffage

(*)Rayer les mentions inutiles



RD 942 - PR M+840 à 16+300 - Sans Binoye / St Gme

Réfection de la route de niveau entre les giratoires

RD 66 / RD 942 et RD 208 / RD 942 puis RD 208 / RD 942 et RD 942 /

avec
Lorraine

— basculement de circulation.

FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT sur ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Leulingham / Selques HORS / EN agglomération
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RD n°: 942 du P.R.: 16 + 300 au P.R.: 16 + 700 SENS : + - (*)
 RD n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 VC n° , dite: (*)

2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 18 / 09 / 2023 au 23 / 09 / 2023 inclus. Section entre giratoire A26/RD342
RD342
et giratoire E. Leber Duire
inclus.
(3 Nuits prévues du 18 au 21/9/23)
 Horaire des Travaux de : JOUR NUIT de : 19 h à : 7 h
 Maître d'œuvre : Département 62
 Entreprise(s): Esffage

Type de travaux, (succinct):

..... Refexion couche de roulement

2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 (*) - Commune de : (*)

3 - CONTRAINTE de circulation (Indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA (2 sens cumulés), de la voie concernée: 18700 véh./jour.
 Commissariat de Police de Gendarmerie
 de: Lumnes (*)

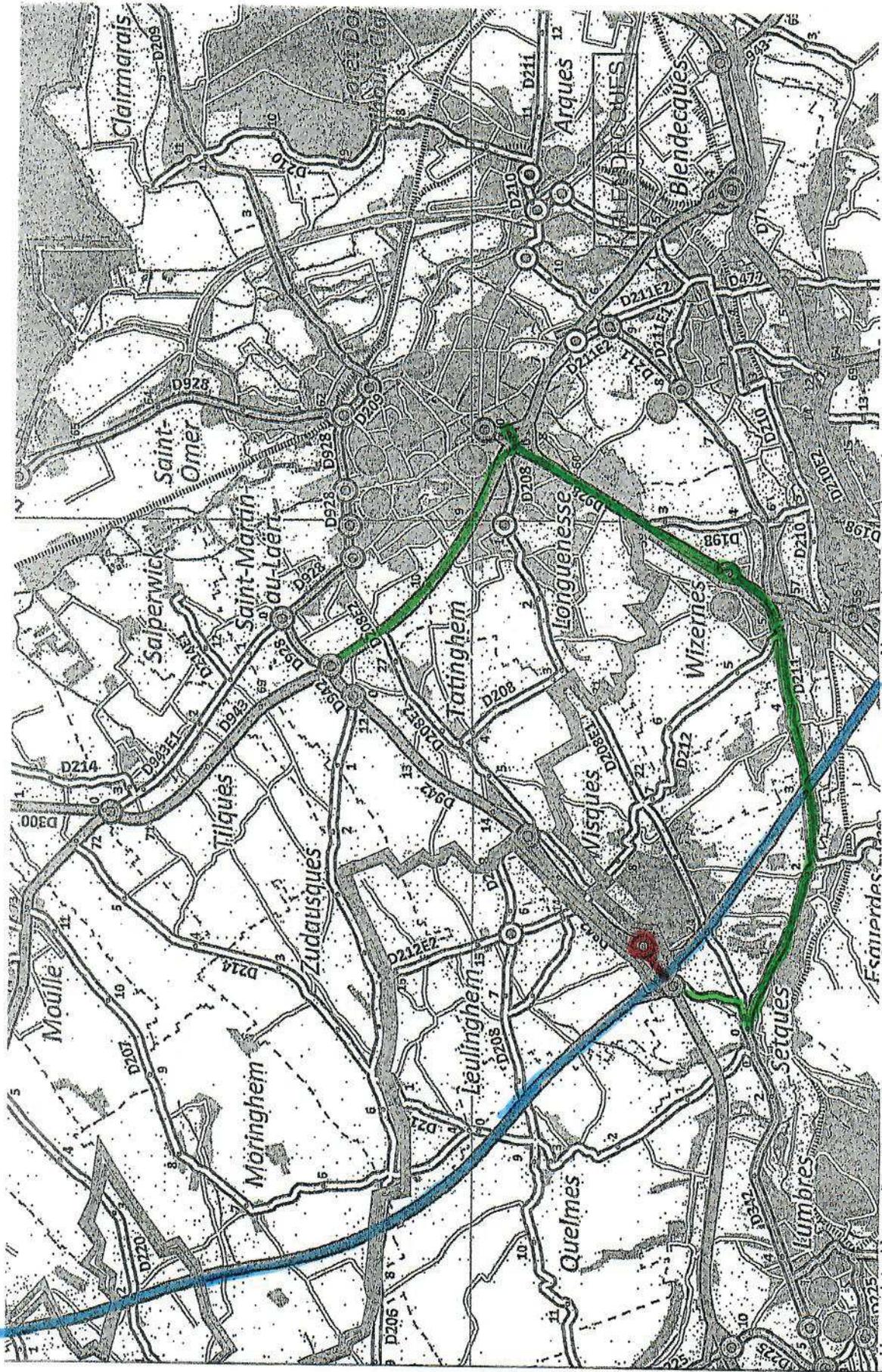
- Circulation Alternée
par piquets K 10 par feux tricolores(*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé(*)
Vu l'avis favorable du C.G. Le / /
- Autre : (*)

4 - SIGNALISATION du chantier

Restriction de circulation
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :
.....
Fournie par : Mise en Place par :

Interruption de circulation
Signalisation et itinéraire de déviation
(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)
Fournie par : Esffage Mise en Place par : Esffage

(*)Rayer les mentions inutiles



RD 942 - Leulinghem / Setaques - Section entre giratoire A26 / RD 942 / RD 342 / N142 et giratoire E. Hebeur D'une visée - PR 16+300 à 16+700 -

Refection de la couche de roulement.

Route barrée (Nuits du 18 au 20/05/23) de 19h à 7h

Déviations usagers RD — Déviations usagers A26 (Ely St6ma fermé)



FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT sur ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Saint Omer les Tatinghem HORS / ~~EN~~ agglomération

RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)

RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)

RD n°: 942 du P.R.: 14 + 460 au P.R.: + SENS : + / - (*)

RD n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)

VC n° ,dite: (*)

RD 942 / RD 268

*quatrième!
(Franchis)*

2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 20 / 09 / 2023 au 23 / 09 / 2023 inclus..

Horaire des Travaux de : JOUR NUIT de : 19 h..... à : 7 h.....

Maître d'œuvre : Département 62

Entreprise(s): Esfrage

Type de travaux, (succinct):

Refusion couche de roulement

2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 : (*) - Commune de :

3 - CONTRAINTE de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA (2 sens cumulés), de la voie concernée: 18 700 véh./jour..

Commissariat de Police de St-Omer Gendarmerie de..... (*)

- Circulation Alternée
par piquets K 10 par feux tricolores(*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé(*)
Vu l'avis favorable du C.G. Le / /
- Autre : (*)

4 - SIGNALISATION du chantier

- Restriction de circulation
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :

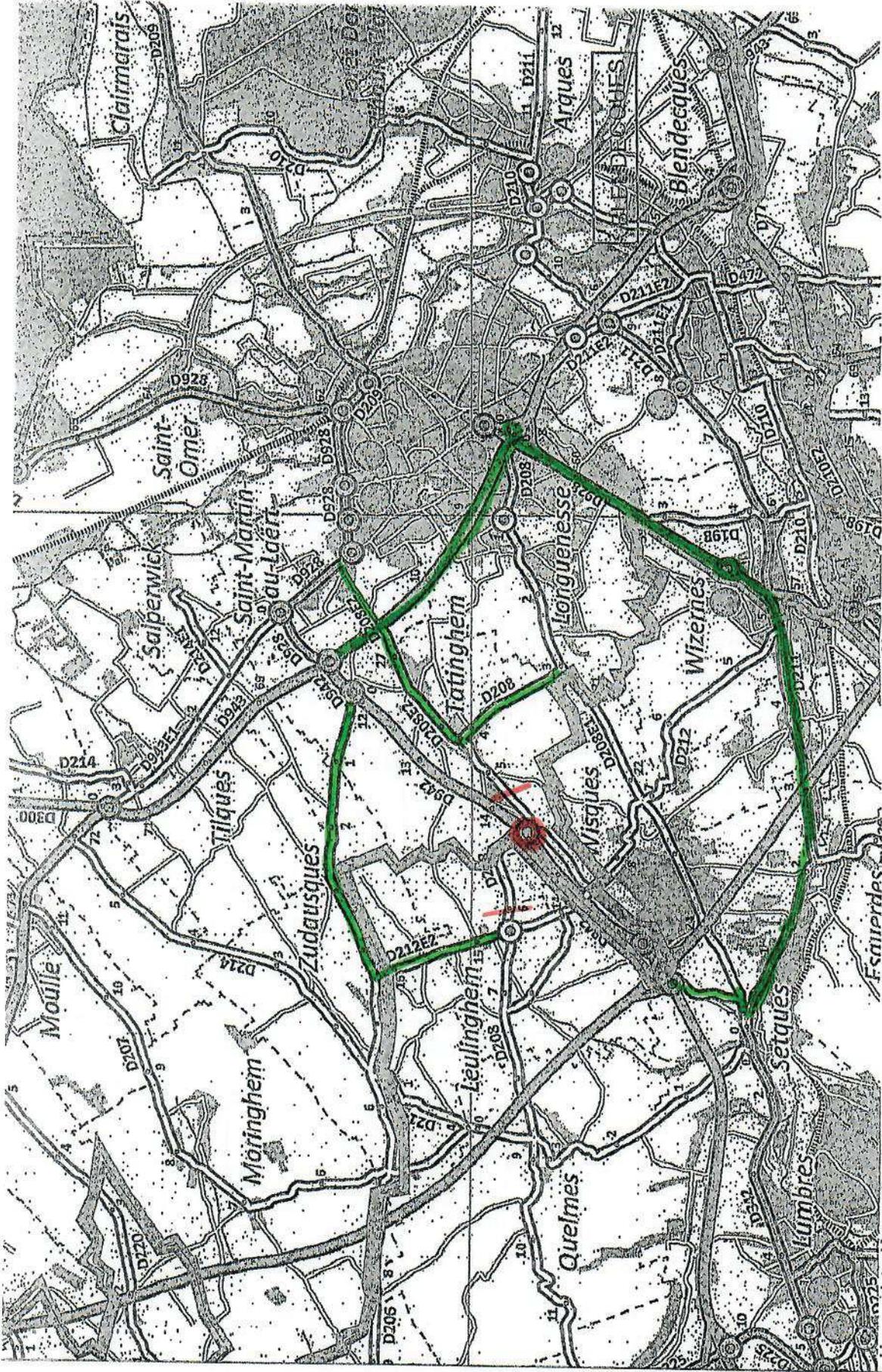
Fournie par : Mise en Place par :

- Interruption de circulation
Signalisation et itinéraire de déviation

(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)

Fournie par : Esfrage Mise en Place par : Esfrage

(*)Rayer les mentions inutiles



RD 942 - Saint Natin lez Tatinghem - Guatani (Frank) RD 942 / RD 268

PR14 + 460

Réfection de la couche de roulement

Guatani borné (Nuits du 2 au 23/05/23) de 15'-7'



Déviations